



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E32659

VALABLE JUSQU'AU 04/03/2027

ÉDITÉ LE

11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2000

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/11/2023
8 000

Raison sociale : SALMON F.

4 RUE ALFRED SAUVY
60800 CREPY-EN-VALOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE 43338332

Siret : 433 338 332 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 33 1119

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 160033691 B 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 160033691 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 03 44 59 11 41

Fax : 03 44 87 09 97

Portable : 06 03 84 07 00

Site Internet : www.salmon-plomberie-chauffage.fr

E-mail : valerie_salmon@yahoo.fr

Responsabilité légale :

SALMON FREDERIC PRÉSIDENT / SALMON VALERIE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/02/2026
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	02/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	02/10/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.